



BULLETIN DU
CENTRE MAROCAIN
POUR LA COOPÉRATION
ET LES DROITS DE L'HOMME

DROITS *pluriels*

TABLE RONDE SUR LES DROITS DE L'HOMME AU MAROC PARLEMENT EUROPEEN - 25 OCT 90

INTERVENTION DE A. BOUSTA président du
Centre Marocain pour la Coopération et les Droits de l'Homme
Mesdames et messieurs les députés,
Chers amis,

Avant d'aborder la situation des droits de l'homme au Maroc, permettez moi de vous soumettre quelques réflexions concernant les concepts fondamentaux qui soutendent l'action de notre centre : le C.M.C.D.H.

Il va de soi que nous adhérons pleinement au principe de l'UNIVERSALITE des droits de l'homme, en tant qu'aboutissement de la lutte séculaire de l'Humanité toute entière pour davantage de liberté, de justice et de démocratie. Ce principe proclamé de façon solennelle par les déclarations historiques de 1789 et 1948, et les conventions et pactes internationaux de 1965-66 permet à tout être humain, quelque que soient son sexe, sa couleur, son origine ethnique ou national, de jouir de droits socio-économiques, et de libertés culturelles et politiques qui constituent le fondement même de toute dignité humaine. Toute violation de la dignité humaine dans un pays est une atteinte aux droits de l'homme dans leur ensemble, et concerne tout démocrate où qu'il soit. La SOLIDARITE envers la victime de cette violation s'inscrit par essence dans le principe d'UNIVERSALITE des droits de l'homme; au delà de l'acte de solidarité, il s'agit d'un combat commun à dimension humaine qui donne aux droits de l'homme leur sens réel.

Mais pour notre part, nous restons extrêmement vigilents à la dichotomie entre la proclamation des droits et leur respect et application véritables. De part le monde entier, des dictatures officielles ou déguisées se sont trop souvent proclamées des droits de l'homme pour mieux les bafouer!

D'autre part, l'universalité des droits de l'homme est pour nous intimement liée au droit des peuples à disposer d'eux mêmes, le colonialisme, le néocolonialisme et le sous-développement étant des négations flagrantes de la dignité humaine. Avec tant d'autres, nous réclamons le DROIT AU DEVELOPPEMENT en tant que partie intégrante des droits de l'homme.

C'est pour cette raison que le CMCDH oeuvre pour l'intime liaison entre l'action pour la défense des droits de l'homme

d'une part, et la COOPERATION fraternelle entre les peuples, seule garante du progrès de l'Humanité dans la paix et la justice sociale.

Nous sommes également très attachés aux principes de la TOTALITE des droits de l'homme. Les fondements matériels de la dignité humaine que sont les droits socio-économiques (nourriture suffisante et équilibrée, logement et habillement décents, santé, travail, loisir...) sont indissociables des droits culturels, civiques et politiques. C'est un tout indivisible, qui doit bénéficier à tous les peuples quelque que soit leur degré de développement. Il n'y a pas de peuple mineur et les droits de l'homme sont ou ne sont pas. Ils constituent le fondement même de toute DEMOCRATIE et seuls les régimes anti-démocratiques ont recours à l'émiètement des Droits de l'Homme, les proclamant en paroles et les violant dans les faits.

Mesdames et messieurs les députés,
Chers amis,

Le CMCDH est également très attentif à l'aspect DYNAMIQUE des droits de l'homme. Ils ne peuvent rester figés devant l'Histoire, et les besoins nouveaux engendrés par l'évolution de l'Humanité. Ainsi partageons-nous la revendication de la CITOYENNETE SUR LE LIEU DE TRAVAIL ET DE RESIDENCE comme l'était la revendication de la citoyenneté politique il y a maintenant 200 ans.

Devant le pillage aveugle des ressources de la planète, et ses conséquences écologiques désastreuses, la montée de l'obscurantisme sous toutes ses formes, l'élargissement du fossé des inégalités économiques et sociales, le détournement des sciences et techniques à des fins de profits inavoués, la montée du chômage et de l'analphabétisme, la désinformation et l'utilisation abusive des médias, nous adhérons bien volontiers aux Nouveaux Droits de l'Homme que réclame la fin de notre siècle:

- * la LAICITE,
- * l'ECOLOGIE,
- * la LIMITATION DU POUVOIR DE L'ARGENT,
- * le CONTROLE DES TECHNIQUES pouvant
toucher l'intégrité physique ou psychique de l'être humain,
- * LA FORMATION PERMANENTE,
- * l'INFORMATION JUSTE ET OBJECTIVE
- * la SOLIDARITE interne et externe,
- * la COOPERATION fraternelle entre les
peuples

sont autant de valeurs qui devraient s'inscrire parmi les droits intangibles de l'homme.

La dynamique des Droits de l'Homme nous impose donc non seulement de défendre leur application tels qu'ils sont définis dans les déclarations et conventions internationales, mais d'oeuvrer constamment à leur évolution et à leur PROMOTION.

Sur la base de ces principes de COOPERATION entre les peuples, d'UNIVERSALITE, de TOTALITE et de DYNAMIQUE des droits de l'homme, le CMCDH a vu le jour se donnant pour mission première de faire connaître la situation des Droits de l'Homme dans notre pays et la lutte qui y est menée pour leur respect.

Il ne nous est pas donné dans le cadre de cette brève intervention de faire un bilan exhaustif des violations manifestes des Droits de l'Homme au Maroc. Contentons-nous des points de repères suivants:

SUR LE PLAN DES DROITS SOCIO-ECONOMIQUES

La crise structurelle dans laquelle se débat notre pays sous les effets de la dépendance et du développement du sous-développement -selon la formule consacrée- a des incidences cruelles sur les droits matériels et moraux de l'immense majorité de notre peuple. Voici quelques indicateurs significatifs:

* La dette extérieure reste colossale: 22 milliards de dollars, 200 millions de \$ étant versés chaque année aux créanciers.

* Le taux de croissance est de 3%, celui de l'inflation a bondi à 5% en 1989, et la démographie galope à 3,7%. Au total un taux de croissance largement négatif.

* 40% des marocains vivent en dessous du seuil de pauvreté absolue, tandis que 6% seulement des ménages consomment 50% de la richesse nationale.

* Le chômage touche 25% de la population active. La moitié des marocains ayant moins de 20 ans, les jeunes sont touchés de plein fouet. Parmi eux 50 000 diplômés universitaires sont sans emploi, alors qu'ils n'étaient que 3000 en 1983. 250 000 jeunes arrivent chaque année sur le marché du travail; la moitié d'entre eux est vouée inéluctablement au chômage.

* 1/4 des citadins vivent dans des bidonvilles, la crise du logement battant son plein. Arbitrairement, les autorités procèdent de temps à autre à la destruction pure et simple de l'habitat jugé "indécent", et particulièrement celui exposé aux regards des touristes. Des milliers de personnes sont ainsi jetées à la rue sans procédure ni autre recours.

* Le SMIC de 1080 DH par mois (692 FF) n'est pas respecté par 60% des patrons et il n'est que de 660 DH (422 FF) pour les ouvriers agricoles. Les licenciements abusifs se multiplient défiant les jugements de justice en faveur des ouvriers. Les conditions d'hygiène et de sécurité de travail s'aggravent, les horaires atteignant fréquemment 10 H/jour, 6jours/7, voir 7/7...

* Le droit de grève n'est reconnu que dans les écrits. Les syndicalistes sont arrêtés, expulsés de leur travail, et codamnés à de lourdes peines pour fait de grève. Le même sort

est réservé aux militants étudiants, l'université étant officiellement quadrillée par les policiers surnommés AWAKS présents de façon arrogante même dans les salles de cours.

* 1 enfant sur 2 n'est pas scolarisé et se trouve voué d'avance à l'illettrisme. La moitié des enfants scolarisés ne termine pas le cycle primaire, pour cause de renvoi ou d'abandon pour des raisons financières. Comment s'étonner que le taux d'analphabétisme dépasse les 60% de la population, après 30 années d'indépendance!

* Les droits de l'enfant sont tout simplement ignorés. Dès l'âge de 6 ans, il peut être déjà au travail pour des journées de 10 heures. Lors de la manifestation de 1984 plusieurs enfants n'atteignant pas l'âge de 10 ans ont été incarcérés dans les mêmes cellules que les adultes; officiellement, ils sont passibles des mêmes peines et doivent subir les mêmes chatiments que les adultes.

* Devant la dégradation des établissements publics de santé, la pénurie des médicaments et du matériel, et l'annulation de la gratuité des soins, seule 20% de la population peut désormais faire face aux coûts de santé. Les épidémies de choléra, de méningite, de typhoïde dissimulées aux regards des institutions internationales, la prolifération de la lèpre et de la tuberculose, maladies d'un autre siècle, attestent du recul désastreux de notre pays dans le domaine du droit à la santé pour tous les citoyens. Actuellement, le Maroc compte 1 médecin en exercice pour 11 200 habitants. 48% de la population n'est pas immunisée contre les maladies infantiles et 70% des accouchements se font hors structure médicale. La sécurité sociale ne couvre qu'une élite: 12% seulement de la population active. Et si nous risquons une comparaison bien audacieuse, nous dirons qu'un citoyen français dépense en soins de santé une moyenne 8 900 F, alors que la moyenne au Maroc atteint péniblement les 95.5 Droits de l'Homme (=70F) sachant qu'elle est très inégalement répartie.

SUR LE PLAN DES DROITS ET LIBERTES DEMOCRATIQUES

Dans un pays où la démocratie n'est qu'une enseigne qu'on exhibe aux touristes, (selon la formule de BENBARKA), nous retrouvons la dichotomie criante entre les déclarations et autres pactes officiellement ratifiés d'une part, et leur application véritable de l'autre. La séparation des pouvoirs étant ignorée, la porte est grande ouverte aux violations et exactions effectuées au sein d'un flou juridique des plus artistiques. La loi pouvant être une chose, son application en est une autre. Voici quelques exemples qui illustrent ces contradictions flagrantes:

* Les lois sur les libertés de 1958 et la constitution officielle garantissent le droit de grève, d'expression, de réunion, et d'organisation, mais la loi coloniale du 29 Juin 1935 est toujours en vigueur, et permet de réprimer "tout ce qui est susceptible de toucher à l'ordre public" selon le triste intitulé qui sévit à nos jours.

* En vertu des amendements de 1973 l'exécutif a mis entre parenthèses les prérogatives de la Justice et son indépendance. Il peut décider de lui même, et en l'absence de tout recours juridique, de mettre fin à des activités qui "touchent à l'ordre public", de dissoudre des associations ou partis politiques, fermer des locaux, interdire des congrès ou réunions, disperser des manifestations légales, car tout pourrait en définitive "toucher à l'ordre public". La distribution de tracts est tout simplement interdite sauf autorisation préalable. La presse est muselée et subit la censure et l'autocensure.

*l'Etat ne reconnaît pas le statut de prisonnier politique, mais la loi punit le "complot contre le régime en vue de lui substituer un autre " et "l'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat et à ses institutions sacrées", de telle sorte que les prisonniers politiques et les détenus d'opinion ne sont au regard de l'Etat marocain que de simples détenus de droit commun.

Cet arsenal de dispositions contradictoires, les unes destinées à la vitrine externe exposée aux étrangers, les autres assurant le règne de l'arbitraire, est totalement mis au service de la violation des droits de l'homme les plus élémentaires.

* Les élections parlementaires elles-mêmes sont truquées au grand jour avec marchandage et quotas distribués aux partis les plus méritants aux yeux du pouvoir.

* Les militants du syndicat étudiant UNEM sont pourchassés, arrêtés dans l'enceinte de l'université et condamnés à des mois ou des années de prison pour activité syndicale. Ceux des syndicats ouvriers subissent le même sort après avoir été abusivement licenciés. Les associations connaissent toutes sortes de tracasseries ou sont tout simplement interdites comme ce fut le cas dernièrement de l'association "Equité et Bienfaisance" dont les militants viennent d'être condamnés à 2 ans de prison ferme. La presse est constamment sous surveillance. Les journaux étrangers sont interdits d'entrée dès qu'ils contiennent un article sur la réalité marocaine. Le journal le Monde lui-même s'est vu menacé de procès pour avoir osé relater des faits concrets et vérifiés sur le racket honteux de la mosquée de Casablanca. Le Canard enchaîné quant à lui est irrémédiablement interdit de séjour au Maroc. Pas moins de 5 revues marocaines à caractère purement culturel ont été simplement interdites de parution. Des journaux nationaux tels l'OPINION, AL OUSBOU-ATTAKAFI et ATTARIK ont été poursuivis et condamnés dans de grands procès de la liberté d'expression dans notre pays.

*Disparitions, enlèvements, arrestations arbitraires, tortures...sont le lot quotidien des démocrates marocains sous le règne de l'indépendance et de la démocratie. On ne compte plus le nombre de militants assassinés en pleine rue ou morts sous la torture. Les procès politiques préfabriqués se succèdent depuis plus de 30 ans dans une continuité qui ne change que dans la forme et la diversité.

* On évalue actuellement le nombre de détenus politiques à plus de 900 et celui des disparus à plus de 400 militants. Les manifestations populaires sur les conditions de vie en 1965, 81, et 84 ont toutes été noyées dans le sang, laissant des milliers de victimes. Suite aux manifestations du 20 JUIN 81 des démocrates arbitrairement arrêtés continuent de purger des peines allant de 10 à 20 ans.

* Les conditions de détention sont des plus inhumaines. Dans la prison de LAALOU de RABAT, une cellule de 5m/8m reçoit jusqu'à 100 détenus. Dans les autres prisons officielles de CASABLANCA, MARRAKECH, TANGER, OUJDA, SALE reignent l'insalubrité, la promiscuité (200 hommes et enfants âgés de 9 ans entassés dans 60 m2).

* Les lieux de détention secrète se multiplient: en plus des tristement célèbres Dar El Mokri et Derb My Chérif, citons
-les hangars de l'aéroport d'Anfa,
-les caves d'un complexe d'habitations de police à Agdal(Rabat),
-les fermes agricoles de Beni-Mellal,
-et enfin le "bagne" de TAZMAMART où croupissent dans des conditions dépassant toute imagination des dizaines de détenus politiques militaires, condamnés en 1971 et 72 et dont la plupart ont déjà largement purgé leur peine.

*La torture physique et psychologique, la falsification des PV sont monnaie courante lors de la garde à vue qui peut durer 1 semaine, 1 mois, voir un an au mépris de toute légalité. Plusieurs détenus sont décédés en garde à vue: Durant les 3 dernières années 8 détenus sont décédés en garde à vue. Une dizaine d'autres sont morts en prison suite à de mauvais traitements, ou à des grèves de la faim illimitées. Actuellement, la vie du détenu politique ABDESLAM BEN ALLAL EL ABDELLI est en danger suite à la grève de la faim qu'il a entamée à la prison de Kenitra depuis le 13 Aout dernier. Les 3 détenus de la prison de LAALOU, transférés à l'hôpital AVICENNES continuent leur grève de la faim commencée en Décembre 89, l'un d'eux souffre d'une amnésie totale, les autres porteront à jamais des séquelles irréversibles. Tel est le cas également des 3 rescapés de la grève de la faim de 1985 qui a coûté la vie au militant DOURAIDI. Transférés à l'hôpital AVERROES et nourris de force par sonde gastrique pendant de longues années, ils connaissent à nouveau des états commateux entre la vie et la mort.

Le grand militant Ahmed KHYAR condamné à mort depuis plus de 18 ans, est toujours incarcéré dans le quartier spécial des condamnés à mort de la prison central de Kénitra. Avec un courage inégalé, il supporte les conditions psychologiques atroces du condamné à mort isolé et interdit de visite, alors que son état de santé ne cesse de se dégrader. C'est l'un des plus anciens détenus politiques condamnés à mort à travers le monde.

HOMMAGE A MEHDI BENBARKA

Mesdames et messieurs les députés,
Chers amis,

Permettez moi d'arrêter ici l'esquisse de ce sombre tableau de l'état des droits de l'homme au Maroc, que plusieurs rapports internationaux ont par ailleurs étayé de façon exhaustive, objective et irréfutable.

Cette situation n'est pas immuable. Le peuple marocain continue de frayer patiemment sa voie vers la Démocratie véritable. Les Droits de l'Homme sont de plus en plus popularisés grâce à l'action coordonnée de l'Association Marocaine des Droits de l'Homme (AMDH) et de la Ligue Marocaine de Défense des Droits de l'Homme (LMDDH). Un projet de charte nationale pour les Droits de l'Homme vient d'être ratifié par 5 associations démocratiques. Nous comptons beaucoup sur la solidarité internationale pour le faire connaître et le soutenir...

Pour conclure, je ne manquerai pas de rendre hommage à la lutte des détenus politiques et leurs familles, à Mme DOURAIDI décédée récemment après avoir défendu plusieurs années durant ses enfants détenus, à Mme BENBARKA qui supporte avec courage et beaucoup de discrétion le lourd fardeau d'un quart de siècle d'exil. En effet, voilà 25 ans que Mehdi BENBARKA nous a quitté, victime d'un complot international. Il était pour nous l'incarnation du démocrate UNIVERSEL, militant infatigable des DROITS UNIVERSELS de l'HOMME et des PEUPLES.

C.M.C.D.H - Maison des Associations, 37 avenue de la
résistance - 93100 Montreuil
